



Trop d'infractions perte du permis en vue

Par **janegrow**, le **12/12/2009** à **17:41**

Bonjour,

Mon ami a eu le permis en mai 2007, permis probatoire de 6 points. Il n'a pas commis d'infraction dans les deux dernières années. Depuis mai 2009, il est commercial terrain et a accumulé les infractions :

- téléphoner en conduisant 2 POINTS
- 3 excès de vitesse de moins de 20km/h 3 POINTS
- excès de vitesse entre 20 et 30 km/h 2 POINTS
- Franchissement d'une ligne continue 3 POINTS

Même en faisant le stage il perd tous ses points. Il n' a pas payé ses amendes car ils les retirent juste après. Il est mal car il adore son travail, il n'a pas d'excuse et regrette tout ca.

Dans ce forum, je recherche des conseils, je pense qu'il n'y a qu'un avocat qui pourrait peut être lui récupérer un point. J'ai vu sur internet une association sos automobiliste pourriez vous me dire si c'est sérieux et intéressant de passer par eux.

Merci d'avance pour toutes vos réponses, cordialement.

Par **jeetendra**, le **12/12/2009** à **19:09**

[fluo]Ordre des Avocats au Barreau de MELUN[/fluo]
2 Avenue du Général Leclerc - 77000 MELUN
Téléphone : 01.64.39.00.35

Bonsoir, vu le risque que son permis de conduire soit invalidé (solde points nul), il vaut mieux que votre ami prenne un avocat, bien utile dans ce genre de situation, contactez l'Ordre des Avocats de Melun à cet effet, bonne soirée à vous.

Par **janegrow**, le **12/12/2009** à **20:47**

Merci à vous pour votre réponse !!!

Par **Tisuisse**, le **12/12/2009** à **23:27**

Bonjour,

A janegrow,

J'ai comme l'impression que le permis est déjà mort. En effet, ayant passé son permis en 2007, donc avant la possibilité du bonus annuel sans infraction pour les probatoires (+ 3 points pour les permis AAC et + points pour les autres), son permis reste affecté au total maxi de 6 points durant 3 ans, donc jusqu'en 2010.

Pour vous dire précisément ce qu'il en est, il me faut savoir :

- permis passé en 2007 grâce à la formule Conduite Accompagnée ou non et date précise du permis,
- date précise de chaque PV et date précise de paiement de ces PV.

Merci.

A vous lire.